



*Mairie d'Aumont en  
Halatte*

1, rue Henri Dupriez  
60300 AUMONT en HALATTE  
Tel : 03.44.53.63.89  
Fax : 03.44.27.81.65

---

*Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis*

---

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUIN 2016**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 20 juin 2016 s'est réuni le lundi 27 juin 2016 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

### **PRÉSENTS :**

Mesdames BOUTOILLE, CARTON, CORMARY, DEL RIO, DIVAY, FIEVET-BAUDEN, JAUNET  
Messieurs COURSIMAULT, GRATTIERI, GROSPIRON, MARVILLE, PALMER

**ABSENT EXCUSE :** Monsieur ROTHER (pouvoir à Mme JAUNET)

### **ABSENTS :**

Madame DENIS  
Monsieur de KERMADEC,

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

### **1/Désignation du secrétaire de séance**

Michel GRATTIERI est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

### **2/Approbation du compte-rendu du 30 mai 2016**

Adopté à l'unanimité

### **3/Autorisation donnée au Maire de signer le marché de recherche de réseaux enterrés en vue de la création de réseaux de collecte des eaux usées**

Dans le cadre des études à l'assainissement collectif, Madame le Maire a besoin de l'accord du Conseil Municipal pour pouvoir signer le marché cité en objet.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer le marché de recherche de réseaux enterrés en vue de la création de réseaux de collecte des eaux usées.

#### **4/Autorisation donnée au Maire de signer le marché de mission géotechnique de type G2 AVP**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer le marché de mission géotechnique de type G2 AVP.

#### **5/Dématérialisation des actes budgétaires, règlementaires et documents comptables**

L'avenir est à la suppression de tout document papier en ce qui concerne la transmission des actes budgétaires, règlementaires et documents comptables à la Préfecture et la trésorerie.

Pour cela, le conseil Municipal doit donner son accord pour la dématérialisation de ces documents.

A l'unanimité le conseil municipal autorise la dématérialisation des actes budgétaires, règlementaires et documents comptables.

#### **6/SDCI : dissolution des syndicats intercommunaux**

Monsieur le Préfet a signé l'arrêté préfectoral du Schéma départemental de coopération. Celui-ci prévoit la dissolution du syndicat des collèges. L'avis de la commune est demandé.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la dissolution du syndicat des collèges.

#### **7/SDCI : fusion CC3F et CCCSO**

Monsieur le Préfet a signé l'arrêté préfectoral du Schéma départemental de coopération qui prévoit la fusion de la CC3F et de CCCSO.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette la fusion.

Avec 8 voix « pour », 4 « contre » et 1 « abstention », le conseil municipal émet un avis favorable.

#### **8/Questions diverses**

Mme le Maire informe le conseil que la subvention concernant la réfection des trottoirs de la rue Louis Blanchet a été accordée mais pas les demandes concernant la mise aux normes de la salle du Lavoir et des allées de l'église .Les travaux de mise aux normes seront donc très certainement reportés.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 21h.

Michel GRATTIERI

C. JAUNET	F. DEL RIO	D. GROSPIRON	M. DIVAY
T. MARVILLE	S. BOUTOILLE	M. CARTON	M. CORMARY
P. COURSIMAULT	J. DENIS	E. FIEVET	M. GRATTIERI
B. de KERMADEC	C. PALMER	A. ROTHER	